

# Être femme « autonome » dans les capitales africaines : les cas de Dakar et Lomé

*Agnès ADJAMAGBO*  
*Philippe ANTOINE*

## **ETRE FEMME « AUTONOME » DANS LES CAPITALES AFRICAINES : LES CAS DE DAKAR ET LOME**

Agnès Adjamagbo  
(Laboratoire Population-Environnement-Développement,  
UMR IRD-Université de Provence 151)  
[Adjamagbo@up.univ-mrs.fr](mailto:Adjamagbo@up.univ-mrs.fr)

Philippe Antoine  
(UR CIPRE de l'IRD - Equipe Jérémi)  
[philippe.antoine@ird.sn](mailto:philippe.antoine@ird.sn)

**Document de travail DIAL / Unité de Recherche CIPRE**

Mai 2004

### **RESUME**

Cette étude s'intéresse à la situation des femmes qui se prennent en charge de manière autonome dans deux capitales africaines (Dakar et Lomé) : il s'agit des femmes non mariées qui sont locataires ou propriétaires de leur logement. Ce phénomène ne revêt pas les mêmes réalités d'un pays à l'autre. Les résultats de l'étude montrent que, malgré le recul de l'âge au mariage à Dakar, l'autonomie spontanée de jeunes femmes célibataires, reste un phénomène peu fréquent. Seulement 1 % des Dakaroises sont autonomes à l'âge 23 ans contre 7 % à Lomé. L'indépendance résidentielle des jeunes célibataires à Dakar est une situation d'autant plus mal perçue qu'elle peut se présenter comme un choix délibéré qui remet en question les fondements essentiels de l'institution familiale. L'accès à l'autonomie maritale et résidentielle se réalise principalement aux âges élevés. A 55 ans, ce sont 57 % des Dakaroises qui connaissent cette situation à un moment de leur existence. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la majorité des femmes autonomes se trouvent être des veuves. À Lomé, les choses se posent en termes différents. A 25 ans, bien plus de femmes ont connu l'autonomie matrimoniale et résidentielle qu'à Dakar. Dans la génération la plus jeune, 20 % des femmes ont déjà connu une période d'autonomie contre 4 % à Dakar. Cette différence tient en partie au fait que la valeur sociale accordée au travail rémunéré des femmes est plus prononcée au Togo. En outre, contrairement à l'idéal prôné à Dakar, le mariage, n'est pas vécu à Lomé comme l'occasion de laisser le mari subvenir seul aux besoins du ménage. Dans ces conditions, vivre dans un logement que l'on prend en charge tout en exerçant une activité est une situation bien plus facile à vivre pour les Loméennes, y compris pour les célibataires.

### **ABSTRACT**

This study deals with the situation of women who are self-sufficient in two African capitals (Dakar and Lomé). They are unmarried and are either tenants or owners of their homes. This phenomenon differs from one country to another.

Results show that despite the delay of the age of the marriage in Dakar, self-sufficient young single women are still rare. Only 1 % of the women in Dakar are self-sufficient at the age of 23 versus 7 % in Lomé. In Dakar, it is not well perceived that young single women live alone. It goes against traditional fundamentals of the familial institution. The access to the marital and residential autonomy usually happens later on. At age 55, 57 % of the women in Dakar are in this situation. The majority of these women are widows. In Lomé, the situation is quite different. At the age of 25, more women in Lomé than in Dakar have known the marital and residential autonomy. For the youngest generation, 20 % of the women have already known a period of autonomy versus 4 % for the women in Dakar. This difference can be explained by the fact that in Togo, more social value is given to women's paid work. Also, in Lomé and not in Dakar, marriage does not mean that the husband is solo liable to take care of the needs of the household. In these conditions, either as a married or single woman, living in a home and being financially responsible for it while working, is an easier situation to deal with for women in Lomé.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1. A QUEL AGE LES FEMMES SONT-ELLES AUTONOMES</b> .....	<b>5</b>
<b>2. JEUNESSE ET AUTONOMIE</b> .....	<b>6</b>
<b>3. QUI SONT CES FEMMES AUTONOMES ?</b> .....	<b>7</b>
<b>4. L'AUTONOMIE ECONOMIQUE : UNE GRANDE DIFFERENCE ENTRE         DAKAROISES ET LOMEENNES</b> .....	<b>8</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>10</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>12</b>

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Proportions (en %) de femmes autonomes ou l'ayant déjà été à l'âge de 25 ans selon la génération, à Dakar et à Lomé</i> .....	<b>6</b>
<i>Tableau 2 : Catégories socio-professionnelles des femmes autonomes et des femmes non autonomes à différents âges à Dakar et à Lomé (générations nées entre 1940 et 1956)</i> .....	<b>9</b>

## Liste des graphiques

<i>Figure 1 : Proportions de femmes autonomes où l'ayant déjà été à Dakar et à Lomé</i> .....	<b>6</b>
<i>Figure 2 : Répartition par âge des femmes veuves, divorcées ou célibataires, selon le statut d'activité parmi les femmes autonomes de la génération la plus âgée au-delà de 30 ans à Dakar et à Lomé</i> .....	<b>7</b>

## INTRODUCTION

Le mariage demeure en Afrique une règle quasi universelle. Pour les femmes, comme pour les hommes, la maturité sociale passe nécessairement par le mariage et la constitution d'une descendance. Pour les femmes, tout particulièrement, la reconnaissance par la communauté ne peut s'effectuer en dehors du statut d'épouse et de mère. Dans bien des cas, le mariage s'accompagne d'une mise sous tutelle de la femme par son époux, sur le plan résidentiel, du fait de la pratique très répandue de la virilocalité, mais aussi sur le plan économique puisque les obligations de prise en charge financière des besoins essentiels du ménage sont souvent assignées à l'époux. Dans de telles conditions, l'autonomie des femmes impliquant l'absence de mariage et la prise en charge de son logement atteste d'une situation tout à fait hors norme.

Pourtant, depuis quelques années, il est fait état dans la littérature scientifique du cas de femmes chefs de ménage en Afrique sub-saharienne, dont l'existence devient de moins en moins rare (Bisilliat, 1996 ; Pilon, 1996 ; Pilon *et al.*; 1997 ; Tichit, 2002). Qui sont ces femmes à qui l'on octroie ce titre généralement attribué aux hommes ? Leur existence correspond-elle à une dépréciation de l'institution matrimoniale ? Ce statut, implique-t-il une autonomie sociale et économique ? Ces femmes seraient-elles leaders d'un changement dans la valeur habituellement accordée au statut d'épouse ? Dans des sociétés où le mariage a une telle importance, il est tentant de se demander à quelle réalité sociologique renvoie la situation des femmes identifiées comme chef de ménage.

En Afrique, le contexte urbain favorise un changement social rapide qui contribue à l'émergence de nouveaux statuts féminins (Antoine et Nanitelamio, 1990). Avec la crise des économies rentières de la période post indépendance, la dégradation des conditions de vie dans les villes africaines a entraîné une redéfinition des rôles des hommes et des femmes au sein des ménages (Locoh, 1996). La diminution des opportunités d'emploi dans le secteur formel de l'économie urbaine, la difficulté à trouver un emploi dans le secteur informel qui garantisse des ressources suffisantes, la baisse du pouvoir d'achat, sont autant de réalités qui ont plongé les responsables de familles dans des situations difficiles. Habituels détenteurs du statut de chefs, les hommes se trouvent de plus en plus souvent contraints de céder la place à leurs épouses. Les enquêtes classiques et les recensements qui se basent sur la déclaration des intéressés ne permettent pas de faire ressortir le phénomène dans toute son ampleur. Mais dans bien des villes, le rôle croissant des femmes comme soutien de famille n'échappe pas à l'observation du vécu quotidien (Rondeau, 1996). À Dakar, en particulier, les femmes sont de plus en plus amenées à jouer un rôle économique important et contribuent aux revenus du ménage, bien au-delà du simple apport complémentaire aux petites dépenses quotidiennes (Adjamagbo *et al.*, 2004). La contribution croissante des femmes aux revenus des ménages compte parmi les nombreuses « *micro-stratégies d'adaptation démo-économiques* » (Coussy, 1996) mises en œuvre dans les familles africaines. Leurs répercussions sur les modalités de partage du pouvoir et des responsabilités entre les individus et en particulier entre les hommes et les femmes sont loin d'être toutes connues. Les situations d'autonomie des femmes, qui semblent aller à contre courant des us et coutumes, ne sont pas sans lien avec ces changements. Leur étude peut donc contribuer à éclairer les innovations en cours dans les sociétés urbaines contemporaines.

Cet article traite de la situation particulière des femmes non mariées, c'est-à-dire, célibataires, divorcées ou veuves et qui sont locataires ou propriétaires de leur logement dans deux capitales africaines : Dakar, au Sénégal, et Lomé, au Togo. Il s'agit donc de femmes que nous définissons comme autonomes, puisqu'elles sont indépendantes du point de vue marital et résidentiel : elles vivent hors des liens du mariage et paient un loyer, possèdent leur logement ou sont logées par leur employeur<sup>1</sup>. À quoi correspond cette situation dans ces deux villes, en termes de fréquence et de durée ? À quel profil appartiennent ces femmes sur le plan professionnel ? Telles sont les questions auxquelles nous apportons des éléments de réponses. Notre contribution ne prétend pas rendre compte de toutes les dimensions que peut recouvrir l'autonomie féminine dans les capitales. Notre objectif se

---

<sup>1</sup> Les femmes travaillant comme domestiques ou comme apprenties et qui sont logées par l'employeur sont exclues de l'échantillon. D'autre part, les périodes d'autonomie dont la durée est inférieure à 6 mois (intervalle fermé) ne sont pas prises en compte.

limite ici à la description d'un statut singulier, relativement atypique chez les femmes, pris comme un révélateur de changements structurels importants en cours dans les familles africaines.

Notre étude s'appuie sur deux enquêtes biographiques, l'une réalisée à Lomé en 2000 auprès d'un échantillon de 2.536 personnes et l'autre réalisée en 2001 à Dakar auprès de 1.290 individus<sup>2</sup>. Chacune de ces deux enquêtes retrace, entre autre, l'histoire résidentielle, professionnelle et matrimoniale des personnes interrogées. Cette étude est réalisée dans deux capitales d'Afrique de l'Ouest, toutes deux en prise à une forte récession. Ce sont deux villes portuaires importantes d'Afrique de l'Ouest, de dimension différente : Lomé compte près d'un million d'habitants et Dakar dépasse largement les 2,2 millions. L'une comme l'autre abrite environ le quart de la population du pays. L'économie des deux pays est sous ajustement depuis une vingtaine d'années. Elles ont été frappées de plein fouet par la dévaluation du franc CFA en 1994. Les principaux secteurs d'emploi sont les activités administratives et de services, portuaires et de commerce (gros et détail). Au-delà des similitudes, ce sont surtout les différences qui peuvent caractériser ces deux villes. Le contexte politique est fort différent : le Sénégal a connu une transition démocratique et bénéficie de la faveur des bailleurs de fonds internationaux, alors que le Togo est mis à l'index par la communauté internationale depuis une dizaine d'années pour des raisons inverses. L'environnement géographique diffère également : le Sénégal est un pays sahélien où l'agriculture est peu productive contrairement aux potentialités du Togo. L'environnement culturel se caractérise d'un côté par une société musulmane où règne une certaine domination masculine et où le travail des femmes est mal perçu, de l'autre, par une société marquée par les religions chrétienne et animiste, également dominée par un système patriarcal mais où la présence des femmes dans la vie économique est importante et ancienne<sup>3</sup>.

## 1. A QUEL AGE LES FEMMES SONT-ELLES AUTONOMES

Le recueil biographique permet de reconstituer la situation matrimoniale, professionnelle et résidentielle de chaque femme depuis sa naissance jusqu'au moment de l'enquête. Le statut des femmes change au cours du temps, et pour tenter de visualiser l'autonomie telle que définie plus haut, deux indicateurs ont été retenus. Le premier calcule la proportion de femmes autonomes à un âge donné : c'est un indicateur instantané. Le second est un indicateur cumulé qui tient compte des épisodes d'autonomie antérieurs et donne à chaque âge la proportion de femmes qui ont déjà connu une période d'autonomie. Les générations étudiées ci-dessous ont entre 45 et 59 ans au moment de l'enquête<sup>4</sup>.

L'observation de ces deux indicateurs montre qu'à Dakar, très peu de femmes étaient autonomes avant l'âge de 33 ans (figure 1). Par contre, assez rapidement, vers 22 ans, 10 % des femmes s'avèrent avoir connu une situation d'autonomie, résidentielle et matrimoniale. La courbe s'infléchit à nouveau vers 33 ans puis vers 45 ans. Entre ces deux âges, la proportion passe de 13 % à 19 %. De 45 ans à 54 ans, la proportion de femmes autonomes augmente rapidement, passant de 22 % à 57 %. Il apparaît donc qu'aux âges jeunes, vivre hors des liens du mariage et assumer son logement ne correspond qu'à une situation transitoire dans laquelle les femmes ne s'attardent pas. Malgré le recul de l'âge au mariage à Dakar, l'autonomie spontanée de jeunes femmes célibataires, comme préalable à l'entrée en vie maritale, reste un phénomène peu fréquent. En revanche, au-delà de 33 ans, les femmes qui accèdent à ce statut semblent s'y installer pour une période de plus en plus longue. Au-delà de 45 ans, la proportion de femmes qui connaissent une situation d'autonomie prend une envolée. À 55 ans, 57 % des Dakaroises étaient dans cette situation à un moment donné du temps.

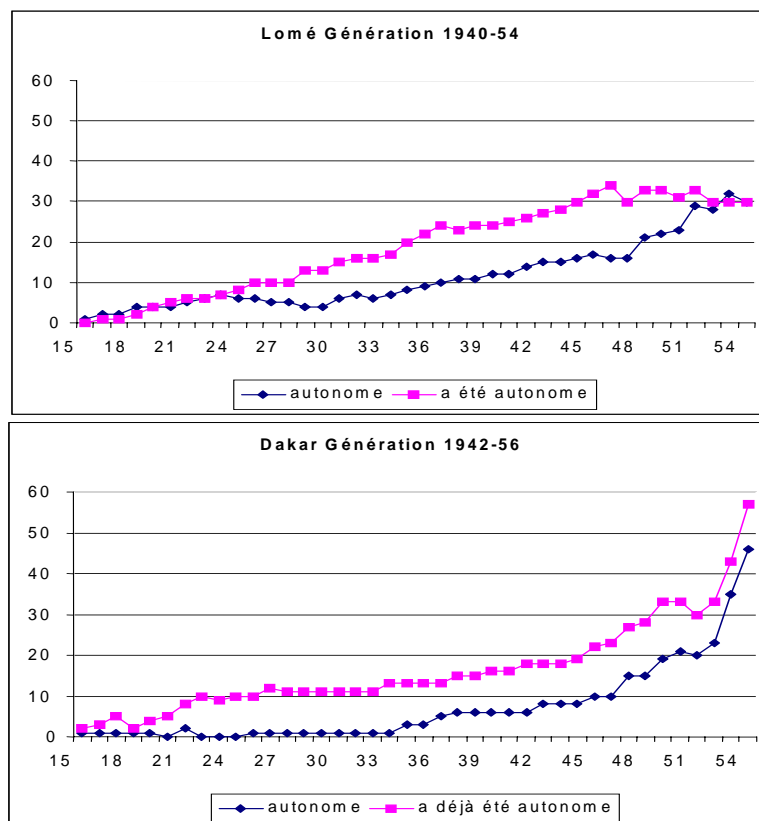
---

<sup>2</sup> L'enquête de Lomé a été réalisée par l'Unité de recherche démographique (URD) grâce à un financement de la Banque africaine de développement (BAD) (URD-DGSCN, 2002). L'enquête de Dakar réalisée par l'équipe JEREMI associant des chercheurs de l'IRD et de l'Université de Cheikh Anta Diop a reçu un financement du CODESRIA (Antoine, Fall, 2002). L'étude comparative concernant les 2 villes a reçu l'appui financier du réseau démographie de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

<sup>3</sup> Ce qui n'empêche une forte fréquence de la polygamie dans les deux villes.

<sup>4</sup> Le passage à l'autonomie étant relativement tardif, il n'a pas été jugé utile de bâtir les mêmes graphiques pour les générations les plus jeunes.

**Figure 1 : Proportions de femmes autonomes ou l'ayant déjà été à Dakar et à Lomé (%)**



À Lomé, avant l'âge de 25 ans, bien plus de femmes connaissent l'autonomie matrimoniale et résidentielle qu'à Dakar : environ 7 % sont autonomes à 23 ans contre 1 % à Dakar au même âge. En revanche, on n'observe pas à Lomé le net décrochage du phénomène aux âges les plus élevés. La proportion augmente régulièrement jusqu'à l'âge de 48 ans. Cette particularité souligne bien la différence entre les deux capitales : en effet, à Dakar, l'autonomie des femmes est davantage du ressort des femmes âgées, alors qu'à Lomé elle est aussi le fait de femmes jeunes.

## 2. JEUNESSE ET AUTONOMIE

À Lomé, dans la génération la plus jeune (1965-1974), 20 % des femmes ont déjà connu une période d'autonomie à 25 ans contre 4 % à Dakar (génération 1967-76) (tableau 1). Dans la génération intermédiaire la différence reste prononcée, 16 % à Lomé (génération 1975-1984) et seulement 7 % à Dakar (génération 1977-1986). Environ 10 % des Dakaroises de la génération la plus âgée (1942-1956) ont déjà fait l'expérience de l'autonomie à 25 ans. Ceci s'explique très probablement par le fait que les femmes de cette génération se mariaient plus jeunes et avaient donc déjà eu toutes les chances d'avoir connu une rupture d'union impliquant le passage par une période d'autonomie contrainte.

**Tableau 1 : Proportions (en %) de femmes autonomes ou l'ayant déjà été à l'âge de 25 ans selon la génération, à Dakar et à Lomé**

Génération	Dakar		Lomé	
	Autonome	A déjà été autonome	Autonome	A déjà été autonome
Âgée	1	10	6	10
Intermédiaire	2	7	5	16
Jeune	2	4	8	20

De fait, seulement 1 % des femmes les plus âgées étaient autonomes à l'âge de 25 ans dans la capitale sénégalaise. La proportion n'est guère plus élevée dans les générations suivantes. Autonomie et

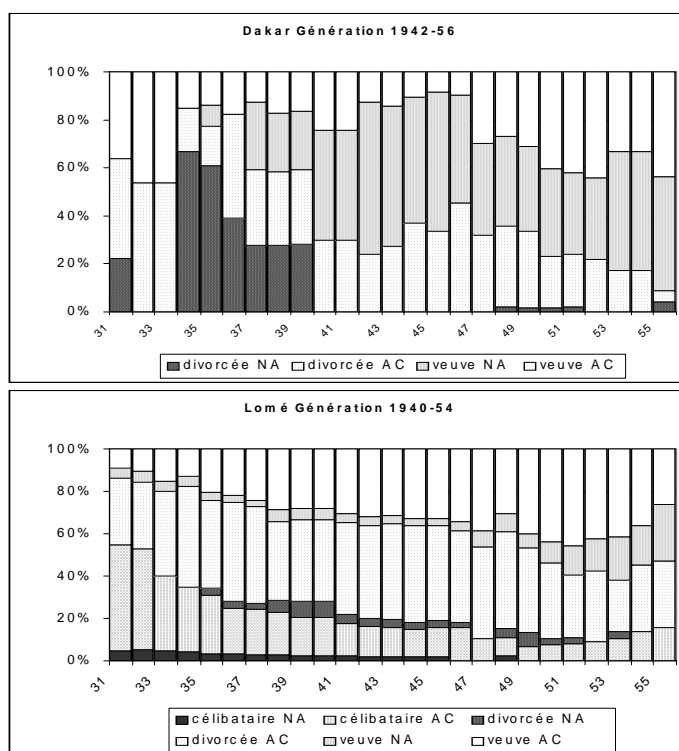
jeunesse sont donc peu conciliables à Dakar. En revanche à Lomé, la proportion de femmes qui, à 25 ans, ne sont pas mariées et sont responsables de leur logement est sensiblement plus marquée dans chacune des trois générations. Parmi les femmes de la génération la plus âgée on compte déjà 6 % d'autonomes à l'âge de 25 ans. Ce chiffre atteint 8 % chez les femmes de la plus jeune génération.

Contrairement à Lomé où la proportion augmente d'une génération à l'autre, à Dakar, de moins en moins de femmes connaissent une période d'autonomie avant l'âge de 25 ans. Malgré les différences, que ce soit dans l'une ou l'autre ville, peu de femmes sont encore autonomes à l'âge de 25 ans. Si autonomie et jeunesse ne vont pas de pair, qui sont alors les femmes autonomes ?

### 3. QUI SONT CES FEMMES AUTONOMES ?

Afin de mettre en évidence le statut matrimonial et l'évolution du statut d'occupation des femmes autonomes, nous avons reconstitué pour la génération la plus âgée, âge par âge, le statut matrimonial (essentiellement divorcée ou veuve) et opéré la distinction entre celles qui travaillent et celles qui sont non-actives (Figure 2).

**Figure 2 : Répartition par âge des femmes veuves, divorcées ou célibataires, selon le statut d'activité<sup>5</sup> parmi les femmes autonomes de la génération la plus âgée au-delà de 30 ans à Dakar et à Lomé (%)**



Si l'on considère le statut matrimonial des femmes autonomes à Dakar, au-delà de 30 ans, il apparaît clairement que l'autonomie est surtout le fait de femmes divorcées, et ce jusque vers 40 ans. En revanche au-delà de 40 ans, les veuves sont nettement dominantes. Après 30 ans, les femmes autonomes célibataires sont quant à elles inexistantes. Cette prédominance des veuves parmi les femmes autonomes à Dakar est relativement nouvelle. Il s'explique en partie par l'important écart d'âges au mariage (environ 10 ans) mais surtout par l'absence de remariage de nombreuses veuves qui restent à la tête du ménage après le décès de leur conjoint. Autrefois, après la mort du conjoint, en cas de non remariage, les veuves trouvaient refuge au sein de leur parenté. Cela semble désormais moins le cas.

<sup>5</sup> NA, non active ; AC, active.

Ces résultats confirment que l'accès à l'autonomie pour les femmes à Dakar passe nécessairement par le mariage. C'est majoritairement de l'issue d'une union maritale que découle cette situation. Les Dakaroises restent d'autant plus longtemps autonomes qu'elles le sont devenues à la suite du décès de leur conjoint. L'importance sociale du mariage à Dakar supplante l'intérêt que peut revêtir pour une jeune femme l'autonomie caractérisée par le fait de n'être pas sous la tutelle d'un mari et de prendre en charge son logement. Cette situation, en réalité perçue comme un échec social, n'est tolérable pour l'individu et son entourage que lorsque la femme a fait préalablement preuve de conformité.

À Lomé, bien que ce ne soit pas la situation la plus fréquente, les femmes célibataires indépendantes sont nettement plus présentes. Le divorce, intervient également comme facteur favorisant l'autonomisation des femmes mais le veuvage joue un rôle moins important qu'à Dakar. Cette particularité des femmes togolaises par rapport aux sénégalaises renvoie à des nuances relatives à la valeur attribuée au statut de femme mariée. Certes, être mariée revêt une importance capitale pour la femme togolaise en terme de reconnaissance sociale. Cependant, on observe dès les années 1980 un certain nombre de transformations des modes de formation des unions qui vont dans le sens d'une plus grande autonomie des femmes. La diffusion des unions consensuelles sans cohabitation des conjoints, notamment, constitue l'un des faits saillants des changements survenus dans les pratiques matrimoniales au Togo (Thiriat, 1998). De même, si les remariages après rupture de la première union sont rapides, les secondes unions présentent des spécificités intimement liées à l'autonomie des épouses : la deuxième union est en effet plus souvent consensuelle et fait davantage l'objet d'une non corésidence des conjoints.

L'informalité croissante des unions à Lomé doit être rapprochée du dynamisme économique des femmes. Le commerce, secteur privilégié d'activité des Loméennes, entraîne souvent des contraintes de déplacements qui s'accordent mal avec une vie de couple. La relative indépendance que nécessite (et confère) l'exercice d'une activité chez les femmes contribue également à fragiliser les unions. Bien que le mariage ne soit pas remis en question au Togo, les changements affectant l'institution matrimoniale à Lomé suggèrent que l'importance de l'activité économique tend à supplanter l'importance symbolique et sociale du mariage. En outre, cette hiérarchie des priorités, qui se joue en faveur de plus d'autonomie pour les femmes, se consolide à mesure que les aléas économiques persistent.

#### **4. L'AUTONOMIE ECONOMIQUE : UNE GRANDE DIFFERENCE ENTRE DAKAROISES ET LOMEENNES**

La seule prise en compte des statuts matrimonial et résidentiel ne peut suffire pour conclure sur la dépendance ou l'indépendance, économique des femmes. En effet, en dehors du loyer de la maison, ces dernières peuvent se trouver à la charge d'un homme pour les autres postes de dépenses du ménage. Nous ne disposons pas de données concernant les revenus, ni les dépenses du ménage dans l'une ou l'autre des enquêtes. Néanmoins, le statut d'activité permet de donner une image plus étoffée de leur degré d'autonomie. En effet, il est permis de penser qu'une femme qui exerce une activité, qui n'est pas mariée et qui prend en charge son logement est plus autonome qu'une femme qui réunit toutes ces conditions mais ne travaille pas. L'absence d'activité suggère dans ce dernier cas l'existence d'une autre source de revenus qui implique une certaine dépendance.

En terme d'activité, une grande différence apparaît parmi les femmes nées dans les années 1940 (figure 2) entre les deux capitales. Quel que soit l'âge, près de la moitié des femmes autonomes de l'ancienne génération sont inactives à Dakar. Ceci est particulièrement vrai pour les veuves. À Lomé, en revanche, les femmes actives dominent largement. En particulier, la relative fréquence de femmes jeunes célibataires, actives et assumant la charge de leur logement fait la particularité de la capitale togolaise, par rapport à Dakar où cette catégorie est inexistante au-delà de 30 ans. Néanmoins ces différences ne sont guère surprenantes puisque les taux d'activité féminine dans la capitale togolaise sont nettement plus élevés qu'à Dakar. Autonomes ou non, les femmes dakaroises participent moins aux activités économiques que les Loméennes.



Afin d'illustrer cet aspect, trois grands groupes d'activité ont été distingués chez les actives : les employées qualifiées (groupe qui comprend les cadres et les activités salariées nécessitant des compétences précises), les employées subalternes salariées (chargées de tâches administratives, vendeuses dans secteur moderne, employées domestiques, essentiellement) et les indépendantes (commerçantes pour la plupart). L'ampleur du nombre de femmes inactives à Dakar conduit à garder également cette proportion comme quatrième catégorie (Tableau 2). La cohorte de femmes les plus âgées (1942-56 pour Dakar et 1940-54 pour Lomé) est analysée à trois âges différents.

À 35 ans, la proportion de femmes autonomes, on l'a vu précédemment, est négligeable dans les deux capitales (figure 1), à 45 ans 10 % des Dakaroises sont concernées et plus de 15 % des Loméennes ; mais tout change vers l'âge de 55 ans où près de la moitié des Dakaroises et un tiers des Loméennes sont autonomes. À Dakar, les femmes non autonomes exercent davantage une activité que les autonomes ; ce qui suggère que, parmi ces dernières, certaines disposent de revenus autres que ceux du travail ou bénéficient de transferts. Quel que soit le statut (autonomes ou non), avec l'avancée en âge, de plus en plus de femmes travaillent comme indépendantes. À Lomé, le scénario est très différent : autonomes ou non les femmes sont nombreuses à travailler et bien qu'une proportion non négligeable exerce un emploi qualifié, elles sont très fréquemment indépendantes. Enfin, à l'inverse de ce que l'on observe à Dakar, la proportion de celles qui travaillent diminue avec l'âge.

**Tableau 2 : Répartition par catégories socio-professionnelles des femmes autonomes et des femmes non autonomes à différents âges à Dakar et à Lomé (générations nées entre 1940 et 1956) en %**

	Dakar			Lomé		
	35 ans	45 ans	55 ans	35 ans	45 ans	55 ans
<b>Autonome :</b>						
employée qualifiée	16	13	0	28	16	11
employée subalterne	0	0	0	14	9	11
indépendante	14	29	48	55	67	53
inactive	70	58	52	3	9	26
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<b>Non autonome :</b>						
employée qualifiée	12	10	6	11	10	10
employée subalterne	11	10	3	4	4	3
indépendante	45	51	57	79	75	62
inactive	32	30	35	6	11	26
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<b>Ensemble :</b>						
employée qualifiée	12	10	3	12	11	10
employée subalterne	11	9	2	5	5	5
indépendante	44	49	53	77	74	59
inactive	33	33	42	6	11	26
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

Ces résultats soulignent, là encore, la singularité du vécu de l'autonomie dans les deux capitales. À Dakar, le fait que les femmes autonomes travaillent relativement moins que leurs consœurs non autonomes suggère l'existence d'une autonomie rentière ou au contraire dissimule des situations de dépendance. Dans ce dernier cas, peuvent être comprises des veuves vivant de l'héritage du mari dans le logement conjugal dont elles sont désormais les responsables, mais dont la survie dépend en partie de soutiens extérieurs. L'augmentation de la fréquence du travail indépendant avec l'âge, met en lumière les stratégies de survie face aux incertitudes auxquelles bien des femmes sont confrontées une fois sorties des cadres sociaux du mariage et de la tutelle maritale. À Lomé, les incertitudes pèsent certainement autant sur les femmes, y compris aux âges élevés. Mais il est permis de penser que la plus grande intensité du travail au cours de la vie autorise plus facilement une retraite dans les vieux jours.

## CONCLUSION

L'urbanisation intense, la croissance démographique, le chômage, la crise de l'économie ont induit des bouleversements importants dans les ménages urbains. Parmi les mutations en cours, la participation croissante des femmes aux activités génératrices de revenus compte parmi la plus lourde de conséquences en termes de rapports entre les hommes et les femmes. Si le travail des femmes en Afrique est loin d'être un phénomène nouveau, leur domaine d'intervention s'élargit considérablement. La mise en perspective de deux capitales ouest-africaines aux caractéristiques socio-culturelles différentes mais soumises à des aléas économiques identiques permet, tout en soulignant la particularité des processus en cours, de mettre en évidence la similitude des enjeux concernés.

La nouvelle configuration des rôles économiques masculins et féminins qui s'opère dans les ménages urbains passe par une indépendance accrue des femmes. Mais cet acquis ne revêt pas les mêmes réalités partout. À Dakar, l'autonomie féminine, définie par le fait de vivre dans un logement que l'on possède ou dont on paie le loyer et de n'être pas mariée, est une situation socialement mal tolérée. Peu de femmes aspirent, ou n'osent aspirer, à ce mode de vie qui menace les fondements du patriarcat. La stigmatisation de cette forme particulière d'autonomie est très liée à la forte valorisation sociale et morale du mariage et plus généralement à la place qui est faite aux femmes dans la société.

Le modèle féminin socialement valorisé à Dakar demeure avant tout celui de la femme mariée vivant dans l'aisance matérielle et qui bénéficie de la générosité du mari lui permettant de consacrer ses propres revenus à des dépenses autres que celles relevant du quotidien (Adjamagbo *et al*, 2004). La représentation des rôles conjugaux, à laquelle les femmes adhèrent les premières, érige la dépendance de l'épouse vis-à-vis de son mari en une valeur conjugale intangible ; une évidence sociale aucunement avilissante. Pour Jeanne Nanitelamio : « *les Dakaroises sont imprégnées par l'idéal de « la femme au foyer » ; la nécessité du travail n'intervient que lorsque le soutien familial ou conjugal est difficile ou impossible* » (Nanitelamio, 1995 : 284). Contrairement à ce que l'on observe à Lomé, la norme oppose mariage et travail pour les femmes. Cet idéal est fatalement menacé par la crise économique qui sévit depuis de nombreuses années au Sénégal et conduit à un désengagement croissant des hommes de leurs responsabilités familiales.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'une majorité de femmes qui vivent seules et ne sont pas mariées soient veuves. En effet, même si la pression pèse sur les veuves pour qu'elles se remarient, le décès du mari, événement forcément subi, est de nature à gommer tout soupçon de mœurs légères. L'autonomie ainsi acquise est donc à la fois mieux tolérée par l'entourage et plus vivable pour l'intéressée. L'indépendance résidentielle des jeunes célibataires, à l'inverse, est une situation d'autant plus mal perçue qu'elle peut se présenter comme un choix délibéré qui, en bravant la norme, remet en question les fondements essentiels de l'institution familiale que constituent le mariage et la maternité.

Si le veuvage est la voie royale de l'autonomie à Dakar, la réalité est différente à Lomé. Certes le mariage constitue aussi pour les Loméennes un événement important garant d'une respectabilité sociale. Mais sa valeur sociale ne suffit pas à supplanter celle accordée à l'activité économique, fortement ancrée dans les usages sociaux et rendue de surcroît cruciale en ces temps difficiles. Le fait que les modes de formation des unions aient évolué en intégrant cette donne marque certainement la singularité de Lomé par rapport à Dakar.

À Lomé, les choses se posent en effet en termes différents. La valeur sociale accordée au travail rémunéré des femmes est plus prononcée. Elle trouve ses racines dans l'histoire du développement du commerce dans le pays (Coquery-Vidrovitch, 1994). Le commerce de tissu, secteur de prédilection de la réussite économique des femmes dans la capitale togolaise, constitue aujourd'hui encore le principal levier de l'économie nationale. Il confère par ailleurs aux femmes un poids politique incontestable.

Il existe certes une hiérarchie prononcée entre la riche commerçante, appelée « *nana benz* », impliquée dans le négoce au niveau international et la petite revendeuse tenant une modeste échoppe sur le marché local (Cordonnier, 1987). Mais la dextérité des femmes togolaises dans le domaine du commerce a fortement contribué à ériger le travail féminin en valeur sociale reconnue. Si avec la

scolarisation croissante des femmes, les filles de commerçantes répugnent de plus en plus à prendre la relève maternelle, il n'est pas abusif de dire que l'oisiveté ne se pose guère comme une éventualité chez une jeune Togolaise. Mariée ou non, qu'une femme travaille ne recèle rien de dévalorisant, bien au contraire. En outre, contrairement à l'idéal prôné à Dakar, le mariage, n'est pas vécu comme l'occasion de laisser le mari faire seul ses preuves de bon pourvoyeur des besoins du ménage. La contribution de la femme est valorisée et même encouragée. Ces formes d'expression poussées à l'extrême entraînent souvent une séparation très nette des intérêts économiques des époux au sein des unions. Dans ces conditions, vivre hors des liens du mariage, dans un logement que l'on prend en charge tout en exerçant une activité est une situation bien plus facile à vivre.

En ces temps de crise économique, à laquelle s'adjoignent, au Togo des troubles sociaux particulièrement agités, le rôle économique des femmes est devenu plus crucial que jamais. Si les hommes ne peuvent plus assumer seuls les charges de la famille, il faut bien que les femmes les relayent. Les Togolaises ont fait leur entrée en masse sur la scène de l'économie productive informelle, à une époque où leurs maris trouvaient leur compte dans le salariat encore florissant du secteur formel. Aujourd'hui que les hommes ont perdu leur emploi elles sont toujours présentes, mais leurs responsabilités se sont considérablement accrues. De par leur histoire, les Loméennes sont probablement mieux préparées pour faire face aux défis qui se posent aujourd'hui à elles.

Le chômage, la diminution du pouvoir d'achat, le déclin général des conditions de vie à Dakar ont rendu caducs les espoirs d'ascension sociale que les femmes ont coutume de mettre dans le mariage. La désormais nécessaire recherche de revenus pour relayer les chefs de famille est une condition relativement nouvelle à laquelle les Dakaroises sont certainement moins bien préparées que leurs homologues togolaises. L'un des signes de cette relative vulnérabilité des femmes, face aux nouveaux défis qui se posent à elles, se lit dans la rapidité avec laquelle les divorcées se remarient à Dakar, alors même que souvent l'incapacité financière du mari est la cause de la rupture de leur précédente union (Antoine et Dial, 2003). La logique ici est simple : si le précédent mari n'a pas su tenir ses engagements, le prochain fera probablement mieux (Dial, 2001). Alors que la fréquence du divorce, caractéristique de Dakar, peut laisser penser à une prise de distance face au mariage et à une tendance à l'émancipation féminine, la rapidité du remariage souligne la solidité de l'institution matrimoniale et nuance les mutations structurelles. Certes, sous la pression des aléas économiques, les cadres sociaux définissant la place de l'homme et de la femme dans la société se fragilisent (Abdoul, 2001) mais ils demeurent encore tenaces et si le rôle des femmes change, leur statut progresse en revanche péniblement.

Quel que soit le cas, les évolutions à venir montreront comment les femmes négocient la transition. À Lomé, comme à Dakar, l'élargissement du rôle des femmes signifie aussi trop souvent des charges encore plus lourdes à porter, sans que les retombées économiques et sociales ne permettent de conclure à un progrès réel de la condition des femmes. Nul doute que les situations varieront en fonction de facteurs liés à l'appartenance sociale, au niveau d'éducation mais aussi à la volonté des politiques d'accompagner ces changements. La voie de l'autonomie est ouverte mais son chemin est encore long.

## BIBLIOGRAPHIE

- Abdoul M. (2001), « Les rapports sociaux hommes-femmes à travers les activités économiques féminines et la gestion du cadre de vie », in Hainard F. et Verschuur C. (dir.), *Femmes dans les crises urbaines*, p. 169-202, Paris, Karthala, 300 p.
- Adjamagbo A., Antoine P. et Dial F-B. (2004), « Le dilemme des Dakaroises: entre travailler et « bien travailler » », in Diop M-C. (dir.), *Gouverner le Sénégal : entre ajustement structurel et développement durable*, p. 247-272, Paris, Karthala, 325 p. (sous presse).
- Antoine P., Dial F-B. (2003), *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé*, Dakar, IRD, 22 p. (Communication aux Journées scientifiques de l'AUF « Familles du Nord, Familles du Sud », Marseille 23-26 juin 2003). A paraître dans actes du colloque.
- Antoine P., Fall A. S. (dir.) (2002), *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Rapport d'étape pour le CODESRIA, Dakar, IRD-IFAN, Mars 2002, 118 p + 22 p annexes.
- Antoine P., Nanitelamio J. (1990), « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », *GENUS*, Vol XLVI n° 3-4, juil-dec., p. 17-30.
- Bisilliat J. (dir.) (1996) *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 410 p.
- Coquery-Vidrovitch C. (1994), *Les Africaines, histoire de la femme en Afrique Noire du XIX<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 395 p.
- Cordonnier R. (1987), *Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissu de la ville de Lomé*, Paris, L'Harmattan, 190 p.
- Coussy J. (1996), « Les crises démo-économiques de l'Afrique sub-saharienne : les paradigmes d'interprétation », in Coussy J. et Vallin J. (dir.), *Crise et population en Afrique*, p. 9-49, Paris, CEPED, 580 p. (Les études du CEPED, n° 13).
- Dial F-B. (2001), « Le divorce, source de promotion pour la femme ? : L'exemple des femmes divorcées de Dakar et de Saint-Louis (Sénégal) » : communication, *Genre, Population et Développement en Afrique : Colloque International*, Abidjan, Juillet 2001, Dakar : UEPA ; Paris : INED, 15 p. A paraître dans Locoh T., Nguessan K. et Makinwa-Adebusoye P. (dir.), *Systèmes de genre et questions de population en Afrique. Résistances et innovations*. INED, Paris.
- Locoh T. (1996), « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise: la révolution silencieuse », in Coussy J. et Vallin J. (dir.), *Crises et population en Afrique*, p. 445-469, Paris, CEPED, 580 p. (Les études du CEPED, n° 13).
- Pilon M. (1996), « Les femmes chefs de ménage en Afrique: contribution à un état des connaissances », in Bisilliat J. (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 235-256, Paris, Karthala, 410 p. (Actes d'un colloque, Paris, 1994).
- Pilon M., Mama M. et Tichit C. (1997), « Les femmes chefs de ménage en Afrique: aperçu général et études de cas », in : Pilon M., Locoh T., Vignikin K. E. et Vimard P. (dir.), *Ménages et familles en Afrique: Approches des dynamiques contemporaines*, p. 167-191, Paris, CEPED, 424 p. (Les études du CEPED, n° 15)
- Nanitelamio J. (1995), « Insertion urbaine et représentations des statuts féminins », in Antoine P. et Diop A. B., *La ville à guichets fermés ?*, Dakar, IFAN/ORSTOM, p. 277-289.

- Rondeau C. (1996), Femmes chefs de famille à Bamako, in Bisilliat J. (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, p. 150-170, Paris, Karthala, 410 p. (Actes d'un colloque, Paris, 1994).
- Tichit C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, 441 p.
- Thiriat M-P (1998), « Faire et défaire les liens du mariage, Evolution des pratiques matrimoniales au Togo », Paris, CEPED, 295 p. (Les études du CEPED n°16).
- URD – DGSCN (2002), « Famille, migrations et urbanisation au Togo », Fascicule 4 : *Migrations et insertion urbaine à Lomé*, Lomé, 122 p. + annexes.